

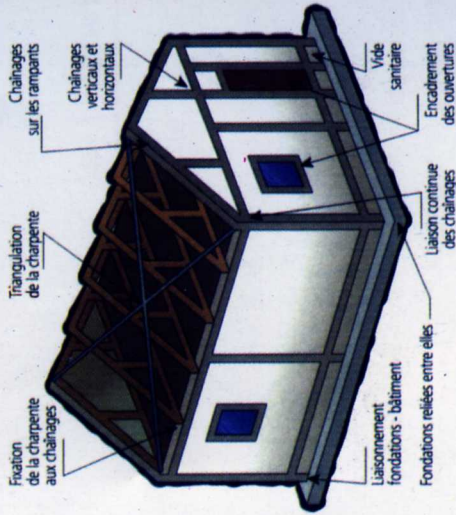
Si vous êtes bloqué sous les décombres

Gardez votre calme et signalez votre présence en frappant à intervalle régulier sur l'objet le plus approprié à proximité (canalisation, poutre, table,...). Si vous avez un sifflet d'alerte utilisez le à intervalle régulier.

Vous projetez de construire une maison

Il est vital pour votre sécurité et celle des vôtres de construire selon les normes parasismiques en ayant recours à des professionnels habilités (architecte, bureau d'études techniques, bureau de contrôles techniques), sans oublier le choix du terrain d'implantation (voir à la mairie le Plan de Prévention des Risques de votre commune).

Chaînage, liaisonnement fondations-bâtiment



Pour être indemnisé, assurez vos biens

Pour que le sinistre soit couvert au titre de la garantie «catastrophes naturelles», les victimes doivent avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendies ou les dommages aux biens ainsi que, le cas échéant les dommages aux corps de véhicules terrestres à moteur. Cette garantie est étendue aux pertes d'exploitation, si elles sont couvertes par le contrat de l'assuré.

Préparez-vous avant que ça tremble

Comment anticiper pour protéger sa famille et ses biens ?

Un séisme survient sans avertissement aussi, pour ne pas être pris au dépourvu, il faut s'y préparer afin de minimiser les dommages et attendre les secours dans de meilleures conditions :

S'INFORMER EN MAIRIE
des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PREPARER UN PLAN DE SAUVEGARDE FAMILIAL :

Repérer les endroits les moins vulnérables : encoignure d'un mur, poutre porteuse, chambranle d'une porte, table solide, à l'intérieur de votre maison, de votre appartement,
Repérer les points de coupure du gaz, eau et électricité,
Réaliser un circuit d'évacuation à emprunter par les membres de la famille après la première secousse,



Conseil Général de la Martinique

Non la épi jol